



## Formation Perfectionnement

### Membres du CSE / Formation à l'économie d'entreprise

**Bienvenue dans le programme de perfectionnement Membres du CSE / Formation à l'économie d'entreprise, composé de 6 parcours de formation, d'une durée totale de 67 heures.**

Ce programme de perfectionnement est accessible en ligne pendant 6 mois, 24H/24 en illimité.

**Devenir membre du comité social et économique demande une préparation et des formations spécifiques.**

**Le CSE possède un droit de regard sur la vie économique de l'entreprise.** Le comité d'entreprise est un interlocuteur privilégié en cas de restructuration, fusion. Le comité d'entreprise est amené à prendre position sur des sujets complexes.

Pour ces raisons, le législateur a prévu une formation obligatoire pour les élus du CSE. Son objectif est de donner les bases indispensables de gestion financière afin que les membres du CSE jouent pleinement leur rôle.

Les élus titulaires du CSE ont droit à 5 jours de formation sur les aspects économiques, droit renouvelé tous les 4 ans de mandat, consécutifs ou non.

Les élus suppléants n'ont pas de congé spécifique.

Les membres du CSE ont par ailleurs les mêmes droits à la formation que les autres salariés.

#### **Objectifs :**

Ce parcours de formation est composé de programmes de formation pour initier à la comptabilité, à l'analyse financière, à la gestion, au droit des sociétés, à la fiscalité, au droit des entreprises en difficulté.

#### **Prérequis à la formation :**

Être élu du CSE

#### **Public visé :**

- Être élu du CSE

#### **Experts formateurs :**

Spécialistes de la comptabilité, du droit, de la finance, de la gestion, des entreprises en difficultés (avocats, experts-comptables, consultants).

#### **Contenu de la formation :**

Ce programme de perfectionnement est composé de 6 parcours de formation, validés par 6 examens réalisés en ligne, effectués lorsque l'apprenant a étudié au moins 70% d'un parcours de formation. La correction des tests est automatique et donne lieu à la délivrance d'une note.

L'attestation de formation mentionne les titres des parcours de formation étudiés à 70% et les notes obtenues aux examens.

- Je me forme au droit des sociétés – Télécharger le parcours (PDF)
- J’assimile les bases de la comptabilité – Télécharger le parcours (PDF)
- J’acquiers les bases de la fiscalité – Télécharger le parcours (PDF)
- Je comprends le langage financier – Télécharger le parcours (PDF)
- J’analyse les résultats de l’entreprise – Télécharger le parcours (PDF)
- Je gère les difficultés de l’entreprise – Télécharger le parcours (PDF)

Les parcours de formation sont installés sur une plateforme de e-learning ludique et conviviale. Les apprenants sont représentés par leurs avatars qui tchatent entre eux.

La durée moyenne d’un parcours est de 8 à 12 heures, chaque parcours étant composé par 25 à 40 vidéos de formation, accompagnées chacune de 5 tests de validation de connaissances. Des PDF pédagogiques complètent les parcours.

Ce programme de perfectionnement est accessible pendant 6 mois.

Temps formation vidéo : 49 heures

Temps examen : 6 heures

Temps de travail personnel : prises de notes, recherches complémentaires, préparation des examens : 2 heures par parcours, soit 12 heures

**TEMPS TOTAL PROGRAMME MEMBRES DU CSE / FORMATION A L’ECONOMIE D’ENTREPRISE : 67 heures**

**Prix :**

760 euros nets de tva dans le cadre d’une formation continue

L’équipe pédagogique de FORCES peut être contactée sur [pedagogie@laformationpourtous.com](mailto:pedagogie@laformationpourtous.com) (réponse dans les 24 heures ouvrables) et du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h au 01.39.57.64.82.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos.

Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l’AGEFIPH : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

**WWW.FORCES-LMS.COM**

**Email : commercial@forces.fr**